

Bruxelles, le 19 mars 1970
cs

Groupe du Porte-Parole

LIBRARY

432

NOTE BIO No. 26.131 aux Bureaux Nationaux (par exprès)
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

Objet: Procédures écrites approuvées pendant la période du 12 au 18 mars 1970

- 12.3.70 1) Trois projets de décisions du Conseil portant conclusion d'accords entre la Communauté économique européenne et le Comité international de la Croix-Rouge relatif à la fourniture
- a) de 600 tonnes de bouillie et 3.000 tonnes de potage aux victimes du conflit au Nigéria
 - b) de lait écrémé en poudre à titre d'aide alimentaire
 - c) de produits céréaliers à titre d'aide alimentaire
- ad a) L'accord fait suite à la décision prise par le Conseil lors de sa session des 19-20 janvier 1970. La Communauté fournira au C.I.C.R. les céréales de première transformation (farine de froment et d'orge; semoule de froment, d'orge et de maïs) et la poudre de lait nécessaires à la fabrication des 600 t de bouillie pour enfants et des 3.000 t de potage pour adultes. En tout, il s'agit de l'équivalent de 3.996 t de céréales brutes et de 645 t de poudre de lait. Le C.I.C.R. procédera à une adjudication, si possible sur le territoire de la CEE, pour la fabrication des bouillies et potages. Les frais de fabrication et de transport lui seront remboursés, sur pièces justificatives, par la Communauté.
- ad b) L'accord porte sur 3.000 tonnes de lait écrémé en poudre, qui seront fournies, avant le 31 décembre 1970 et à titre de don, au C.I.C.R. pour distribution aux populations sinistrées du Nigéria.
- ad c) L'accord est basé sur la décision de principe prise par le Conseil lors de sa session des 10-11 novembre 1969. Il porte sur 4.500 tonnes de céréales brutes qui seront fournies au C.I.C.R., à titre de don, sous forme de produits de première transformation à utiliser en faveur des populations sinistrées du Nigéria.
- (Doc. COM (70) 270)
- 2) Deux projets de décisions du Conseil portant conclusion d'accords entre la Communauté économique européenne et
- a) le Gouvernement de la République du Niger relatif à la fourniture de froment tendre et de farine de froment tendre à titre d'aide alimentaire
 - b) le Gouvernement de Ceylan relatif à la fourniture de farine de froment tendre à titre d'aide alimentaire

Les deux opérations sont basées sur la décision de principe prise par le Conseil lors de sa session des 10-11 novembre 1969.

- ad a) L'accord portera sur une quantité de 15.000 t de céréales brutes qui seront fournies sous forme de 10.000 t de froment tendre et de 3.311 t de farine de froment tendre. Le FED interviendra à concurrence de 225.000 U.C. dans les frais de transport depuis le port de débarquement jusqu'aux lieux de consommation, et ceci en partie sous forme de don (environ 140.000 U.C.) et en partie sous forme d'avance.

.../...

12.3.70
(suite)

ad b) L'accord portera sur une quantité de 14.000 t de froment tendre qui seront fournies à titre de don et sous forme de 9.272 t de farine de froment tendre.
(Doc. COM (70) 273)

13.3.70

Rapport sur "La conjoncture énergétique dans la Communauté (situation 1969 - perspectives 1970)

Une note d'information vous sera envoyée dès que ce rapport aura été transmis au Conseil. (Doc. SEC (70) 906)

16.3.70

Trois projets de décisions de la Commission constatant que les conditions prévues pour la mobilisation de froment tendre destiné à des actions nationales d'aide alimentaire sont remplies

Il s'agit de deux opérations que l'Italie compte réaliser au titre du programme d'aide alimentaire en céréales pour l'année 1968/1969. La première porte sur 36.000 t de froment tendre destinées à la République de Turquie, la deuxième sur 24.000 t de froment tendre destinées à la République tunisienne. Le froment provient des stocks de l'Azienda di Stato per gli Interventi sul Mercato Agricolo.

Une troisième opération sera réalisée par l'Allemagne, au titre de la campagne 1969/1970, en faveur de la République islamique de Mauritanie. Il s'agira de la livraison, sous forme de farine, de 3.000 t de froment tendre provenant des stocks de l'Einfuhr- und Vorratsstelle für Getreide und Futtermittel.

(Doc. COM (70) 276)

17.3.70

Deuxième rapport au Conseil sur les corrélations entre la politique sociale et les autres politiques de la Communauté

La Commission vient d'approuver ce rapport qui fait suite au "Rapport intérimaire" de l'année 1968. Nous vous enverrons le document dans les prochains jours. (Doc. SEC (70) 510)

Amitiés

B. Olivi

